



Service : Directeur général f.f.

Votre correspondant : Michel Sommacal

Tel. : 087/26 02 79

Courriel : michel.sommacal@olne.be

Olne, le 04 janvier 2023

AVIS

Le Collège communal porte à la connaissance de ses administrés que le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville a approuvé, en date du 21 décembre 2022, à l'exception des articles 3 point B) et 6 alinéas 2 et 3, la délibération du Conseil communal en séance à Olne, le 14 novembre 2022 établissant le règlement suivant :

Le Règlement-taxe sur la délivrance de documents administratifs pour les exercices 2023 à 2025 inclus.

Cet avis est affiché du 04 janvier 2023 au 15 janvier 2023.

Le règlement peut être consulté soit sur le site internet : <https://www.olne.be/administration/reglements-communaux>, soit à l'Administration communale d'Olne, rue Village 37 à 4877 Olne. Celui-ci est affiché sur les vitres de la bibliothèque située à l'arrière de l'Administration communale (accessible aux personnes à mobilité réduite) et est consultable 24h/24 endéans la quinzaine de la date du présent avis.

Par le Collège,

Le Directeur général f.f.,
M. SOMMACAL



Le Bourgmestre,
C. HALIN

